

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4182

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59 385 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4182 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF) POUR UN MONTANT DE 59 385 EUROS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Qu'elles concernent des champs de l'assurance ou de la solidarité, ces actions pour l'essentiel relèvent de la responsabilité de l'Etat ou des Départements ainsi que de la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des Communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien de ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elles ont évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si la Métropole de Lyon dispose à présent d'une compétence pour gérer l'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses champs de compétence sur le fondement de l'article L.115-1 du Code de l'Action Sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité, tout au long de l'année, apporte également son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'accès à l'hygiène et aux soins ;
- l'aide alimentaire.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2017 (€)	Montant /subvention proposée pour 2018 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2018	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Les Vacances Solidaires	7 allée Claude Bernard 77420 Champs-sur-Marne	10 000	10 000	Fonctionnement global.	6574/523/LC n° 41273
	Comité Protestant de la Duchère	309 avenue Andrei Sakharov 69009 Lyon	1 000	1 000	Actions « Vestiaire Solidaire de la Duchère ».	
			1 000	1 000	Actions de développement social.	
	A.R.H.M	290 route de Vienne 69008 Lyon	3 000	4 000	Fonctionnement centre d'action contre l'isolement et le suicide (Centre ATIS)	
	Mouvement du Nid	70 rue Rachais 69007 Lyon	3 000	3 000	Agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de son abolition	
	Culture pour tous	20 rue Robert Desnos 69120 Vaulx-en-Velin	4 000	4 000	A pour but de lutter contre l'exclusion et les discriminations en facilitant la participation à la vie culturelle de personnes en difficultés sur le plan social et économique	
	Fondation Armée du Salut – Etablissement de Lyon	131 avenue Thiers 69006 Lyon	18 480	18 480	Fonctionnement global (Cité Urgence Femmes).	
	La Cloche	1 Place Sathonay 69 001 Lyon	-	8 000	Mise en place de projets qui participent à la réhabilitation de l'image des plus démunis.	

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention(s) allouée(s) en 2017 (€)	Montant /subvention proposée pour 2018 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2018	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Secours Populaire Français – Fédération du Rhône	21 rue Galland 69007 LYON	CM du 29 mai (Opération été) 15 000 CM du 03 juillet 30 000	CM du 28 mai (Opération été) 15 000 CM du 02 juillet 30 000 - 3 000	Fonctionnement global Accueil, orientation de personnes en difficulté	6574/523/LC n° 41273
AIDE ALIMENTAIRE	Société Saint Vincent de Paul	19 quai Tilsitt 69002 Lyon	4 000	CM du 02 juillet 4 000 - 1 000	Fonctionnement global	6574/523/LC n° 41012
	Ensemble pour un repas	134, avenue des Frères Lumière 69008 Lyon	2 500	3 905	Repas solidaire (lutte contre l'exclusion et maintien du lien social)	
ACCUEIL DE JOUR	Les petits Frères des Pauvres	38 quai Dr Gailleton 69002 Lyon	3 000	CM du 02 juillet 3 000 - 2 000	Accueil du jour pour les personnes de plus de 50 ans avec une offre à l'hygiène et au petit déjeuner afin de favoriser la rencontre, l'écoute et la socialisation à cette population.	6574/523/LC n° 41277

Au regard des différentes actions conduites par ces associations ou organismes en direction d'un ensemble de nos concitoyens démunis, ou de personnes en situation précaire présentes au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semble opportun de donner une suite favorable à ces demandes de financement. En effet, ces actions conduites localement rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon, en ce qui concerne les publics lyonnais démunis et les actions conduites auprès d'eux qu'elle cherche à développer.

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2018 est également supérieur à 23 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- Fondation Armée du Salut
- Secours Populaire Français.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1. Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 59 385 €

2. Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, Fondation Armée du Salut, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 59 385 €, sera financé comme suit :

- pour une somme de 4 905 € à partir de l'enveloppe « Aide alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ;

- pour une somme de 52 480 € à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) ;

- pour une somme de 2 000 € à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277)

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zorah AIT MATEN